

Attentat contre Habyarimana et génocide rwandais : déconstruction d'une conspiration

Publié le 05/04/2019 à 11:45

<https://www.marianne.net>



Judi Rever

@JudiRever

Ancienne de RFI et de l'AFP, Judi Rever a publié de nombreux articles dans le quotidien anglophone *Globe and Mail*, *Le Monde diplomatique* ou *Foreign Policy Journal*. Fruit de vingt ans d'enquêtes sur la tragédie rwandaise, son ouvrage *In Praise of blood, the crimes of the Rwanda patriotic front* a été publié par Penguin Random House, le plus grand éditeur nord-américain, et a obtenu de nombreux prix dans divers pays. Elle a été nommée expert du Rwanda par l'ONG « Rights in exile programme » attachée à la protection juridique des réfugiés.

A la veille du 25e anniversaire du déclenchement du génocide rwandais par l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, la Canadienne Judi Rever - qui a enquêté 20 ans sur le sujet - revient pour "Marianne" sur le rôle du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé. Elle interroge sans oeillères cette tragédie rwandaise.

Dimanche 7 avril, le Rwanda commémorera le 25ème anniversaire du déclenchement du génocide de 800 000 Tutsis et Hutus modérés. Au pouvoir depuis cette époque, réélu régulièrement avec des scores sans appel - et en l'absence forcée de toute opposition réelle - Paul Kagamé ne laissera pas passer l'occasion d'affirmer haut et fort son emprise sur le pays et de vanter les progrès spectaculaires et indéniables obtenus en deux décennies. Malgré le terrible déficit démocratique de son régime, le Kaiser des Grands Lacs jouit d'une réelle popularité auprès de nombre de ses pairs africains et séduit aussi une partie de l'opinion du continent, en particulier dans la sphère montante des élites de l'afro-business. Ceux-là ne veulent plus entendre parler du passé et rêvent d'importer le « miracle rwandais » un peu partout en Afrique.

Une trentaine de chefs d'états étrangers feront le déplacement à Kigali, à l'exception notable d'Emmanuel Macron. Bien qu'officiellement invité, et fort bien disposé à l'égard de Kagamé, le président français a confié à Hervé Berville, jeune député originaire de Kigali, le soin de le représenter. Si les relations entre les deux chefs d'état semblent au beau fixe, sur place Emmanuel Macron aurait probablement dû présenter les excuses de la France, depuis toujours exigées par Kagamé. Le dictateur n'a en effet jamais cessé de présenter l'armée française et les dirigeants politiques de l'époque comme des complices actifs des génocidaires hutus. Une partie de la presse hexagonale a depuis longtemps adhéré sans réserve à cette optique, préférant questionner sans relâche l'éventuelle responsabilité de

notre pays dans les tueries plutôt que le rôle obscur du le Front patriotique rwandais (FPR) de Kagamé, avant, pendant et après le génocide.

A l'inverse, et un peu à contrecourant, *Marianne* a depuis tout aussi longtemps décidé de ne pas se contenter de la version monochrome que le régime de Kigali a une bonne fois pour toutes imposé comme vérité absolue ne souffrant aucune contestation, sous peine de sévères représailles, voir d'assassinat ciblés. Un peu partout dans le monde d'autres médias, des humanitaires, des chercheurs et des journalistes indépendants ont fait de même.

La Canadienne Judi Rever est de ceux-là. Ancienne de Radio-France-Internationale (RFI) et de l'AFP, elle a publié de nombreux articles dans le quotidien anglophone *Globe and Mail*, le plus prestigieux au Canada mais aussi *Le Monde diplomatique* ou *Foreign Policy Journal*. Fruit de vingt ans d'enquêtes sur la tragédie rwandaise, son ouvrage *In Praise of blood, the crimes of the Rwanda patriotic front* a été publié par Penguin Random House, le plus grand éditeur nord-américain, et a obtenu de nombreux prix dans divers pays. Judi Rever a par ailleurs été nommée expert du Rwanda par l'ONG « Rights in exile programme » attachée à la protection juridique des réfugiés. Nous publions ici sa tribune.

Interroger sans œillères le génocide rwandais n'est pas toujours de tout repos. Outre les accusations récurrentes de « négationnisme » dont notre collaborateur [Pierre Péan](#) a fait l'objet, il faut aussi quelquefois se prémunir contre les menaces régulières de Kigali. Lors d'une conférence au Texas, Judi Rever était ainsi escortée par plusieurs policiers...

Alain Léauthier

DÉCONSTRUCTION D'UNE CONSPIRATION

Par Judi Rever



« Une enquête adéquate sur l'attaque aérienne qui a provoqué la mort du président rwandais Juvenal Habyarimana – attentat qui a déclenché le génocide rwandais – aurait permis de démystifier la légende tissée autour du génocide, de son déroulement, de ses causes et de ses responsables. » (1) Cet avis n'est pas, comme on pourrait le croire, le propos d'un

avocat de la défense au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Ce jugement émane d'un éminent juriste ayant été en poste au Bureau du Procureur (BdP) de ce même TPIR et qui a depuis lors poursuivi une brillante carrière en droit international. Il a récapitulé les accusations portées à l'encontre des instigateurs du génocide, au premier rang desquels figurent l'ancien directeur de cabinet du ministère de la Défense, le colonel Théoneste Bagosora (2), de l'ethnie hutu, et d'autres membres de ce que l'on appelait « l'Akazu », c'est-à-dire l'entourage proche du président. Entourage initialement suspecté de vouloir éliminer la minorité tutsi pour garantir la domination hutu.

« *La légende veut que ce soient Bagosora et l'Akazu qui aient fait assassiner Habyarimana parce qu'il devenait modéré et participait aux accords de partage du pouvoir d'Arusha* », m'a déclaré ce juriste. Et cela aurait constitué le coup d'envoi de leur grand génocide, après avoir armé un an auparavant les milices hutus de machettes chinoises.

Un autre avocat qui travaillait au Bureau du Procureur sur l'affaire Military I (3) concernant Bagosora, considérait lui aussi, au regard des éléments à charge, comme pure fabrication l'idée d'une conspiration de l'Akazu. Il s'agissait là, selon lui, d'une théorie sans fondement et qui a placé la stratégie des poursuites du TPIR dans une impasse.

D'après le premier juriste mentionné plus haut, le tribunal mis en place par l'ONU après les tueries de 1994 était incompétent et se faisait « *de fausses idées sur le génocide et sur la dynamique de la région des Grands Lacs dans son ensemble.* » Les juges, assure-t-il, ont été égarés par « *le désir et la nécessité de venger le génocide* » au lieu de commencer par évaluer les causes et les conséquences de la violence. « *Au sein du tribunal, on avait vraiment le sentiment de poursuivre les méchants* », a-t-il fait remarquer.

Je lui ai déclaré que j'avais eu accès à un certain nombre de documents confidentiels qui avaient filtré de l'Unité spéciale d'enquête du TPIR et apportant la preuve des crimes commis par le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé. Au cours de plusieurs entretiens, je lui ai montré les conclusions des enquêteurs sur les crimes commis, ceux-ci avaient notamment récolté des témoignages de déserteurs du FPR.

J'ai mentionné le fait que j'avais également interrogé plusieurs ex-officiers et soldats du FPR qui ont fait des déclarations similaires, parfois mêmes plus précises encore. Il a paru surpris que j'ai pu avoir accès à ces fichiers du TPIR, mais pas le moins du monde choqué par leur contenu. Il connaissait déjà tout cela : le massacre systématique des Hutus par les escadrons de la mort du FPR, en particulier au nord et à l'est du pays, les charniers, l'incinération des corps dans le parc de l'Akagera, les méthodes de dissimulation.

"JE PENSE QUE LE MÉCHANT S'EST EST TIRÉ"

« *Je pense que le méchant s'en est tiré* », a-t-il admis, en parlant de Kagamé, avant de nuancer. « *Au moins l'un d'entre eux. Mais ce n'est pas pour autant que l'autre méchant est moins méchant* », a-t-il déclaré en faisant référence au colonel Bagosora qui est considéré comme l'instigateur du génocide contre les Tutsis. A ce moment-là, je n'ai pas évoqué avec lui la question des commandos FPR qui ont infiltré des milices hutus et massacré des Tutsis (4). Cela me paraissait hors sujet, même si cela était cohérent avec sa propre évaluation du génocide, lequel ne s'est pas déroulé comme l'avait initialement envisagé le tribunal, ni comme on le croit encore trop souvent.

Mais selon lui l'incompétence et l'égarément ne sont pas les seules causes de ce fiasco judiciaire.

Il tient qu'une « *conspiration malveillante* » a contribué à mettre un terme à l'enquête sur l'attentat ayant coûté la vie à Juvénal Habyarimana, afin d'éviter l'inculpation de Paul Kagamé et des chefs de guerre du FPR pour leurs crimes commis en 1994.

En termes juridiques, un « acte malveillant » est un acte répréhensible, exécuté de plein gré ou intentionnellement et sans justification légale. En clair, il faut donc comprendre l'expression « *conspiration malveillante* » dans le sens d'une volonté de camouflage. En d'autres termes, à la demande des Etats-Unis, le TPIR a voulu protéger Kagamé. Ce juriste a cependant été moins loquace sur les raisons de ce camouflage et le bénéfice final que pouvaient en retirer les Etats-Unis et certains de ses alliés occidentaux.

Quoi qu'il en soit, il s'est montré sans équivoque sur les vrais premiers instigateurs du génocide : « *C'est le FPR qui a abattu l'avion. Tout le monde le sait et tout le monde le savait déjà à l'époque (...) Il y avait une abondance d'éléments à charge qui auraient normalement pu être utilisés pour poursuivre les auteurs des crimes exécutés par le FPR. La raison pour laquelle ils n'ont pas été pris en compte tient à la nature de la chaîne de commandement et de contrôle opérationnel, laquelle mettait Paul Kagamé en position d'autorité directe sur tous les massacres. Par conséquent, en dernier ressort, c'est Paul Kagamé qui aurait été inculpé* », a-t-il conclu.

Les juges du TPIR n'ont « *pas su gérer cette subtilité* », a souligné ce même juriste, car, selon eux, une inculpation de Kagamé aurait déstabilisé toute la région.

Le FPR de Kagamé a massacré des centaines de milliers de Rwandais à l'intérieur du pays, principalement des Hutus, pendant et après le génocide. Ses forces ont envahi le Zaïre en 1996 et déclenché une guerre interminable qui a coûté la vie à des millions de personnes. Ses milices, ainsi que celles soutenues par l'Ouganda, ont ponctionné les ressources du pays, notamment en minerais, et leurs réseaux militaro-commerciaux sont toujours en place. Comment imaginer déstabilisation plus extrême accomplie par un seul homme?

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur qu'accorder l'impunité à Kagamé avait eu en réalité un résultat inverse et que c'est bien son entreprise prédatrice qui a mis le feu à cette région. A plusieurs reprises j'ai demandé les preuves concrètes, sérieuses permettant d'établir que Kagamé ait pu être d'une manière ou d'une autre un vecteur de stabilisation. Il a fini par m'expliquer que c'était la « *perception* » de la stabilité régionale qui importait, et non pas tant la réalité de celle-ci sur le terrain...

3 MILLIONS DE CADAVRES INVISIBLES

En vérité, a-t-il poursuivi, aux yeux des responsables politiques américains, il s'agissait avant tout de mesurer « *comment Kagamé risquait de déstabiliser encore plus la région. Non pas du point de vue des trois millions de victimes du Kivu (province à l'est de la République démocratique du Congo, ndlr), mais du point de vue des diplomates et des responsables politiques à Washington qui disent : "Je ne vois pas les cadavres de ces trois millions de victimes le soir aux actualités. Ils n'ont aucune incidence sur les élections de mi-mandat au Congrès"* ».

Ces cadavres ne suscitent aucune question des journalistes lors des conférences de presse, à la Maison Blanche. Ces trois millions de cadavres sont invisibles. Et donc l'extraction du coltan va pour le mieux, ce coltan grâce auquel fonctionne le téléphone que j'utilise pour appeler ma sœur et mes enfants à l'école. La réalité, c'est que personne ne s'intéresse à ce que fait Kagamé en Afrique centrale et par conséquent la déstabilisation que Kagamé et Yoweri Museveni (5) ont fomentée dans cette région est invisible à ceux qui seraient en mesure d'y mettre fin ou d'en changer le cours. »

De l'avis général, l'ONU n'avait que faire des responsabilités des uns et des autres et l'Occident portait peu d'intérêt à la stabilité de l'Afrique Centrale. Il semble cependant que pendant un temps la France a réellement cherché à identifier les initiateurs du génocide. C'est en particulier ce que voulaient les familles françaises du pilote, du co-pilote et du mécanicien de bord de l'avion abattu d'Habyarimana. En 2006, après une enquête approfondie, le juge français Jean-Louis Bruguière émit des mandats d'arrêt à l'encontre de plusieurs officiers supérieurs de Kagamé et incita le TPIR à poursuivre le président pour l'assassinat de son prédécesseur et le déclenchement des massacres. Kagamé répliqua en rompant toute relation diplomatique et en accusant le gouvernement français de complicité dans le génocide. En 2007, Bruguière quitta son poste de juge d'instruction alors que l'enquête était toujours en cours de collecte de charges. Il fût remplacé par Marc Trevidic et Nathalie Poux. A cette époque, Nicolas Sarkozy était déterminé à restaurer les relations avec le Rwanda. Les juges français amplifièrent leur enquête, engageant des experts en balistique et en acoustique, et rassemblant les témoignages de ceux qui avaient entendu et vu l'explosion le soir du 6 avril 1994.

En 2012, les juges annoncèrent les résultats d'une enquête technique selon laquelle il était plus probable que les missiles aient été tirés depuis un lieu situé à Kanombe, une zone où les ex-forces Hutus avaient leur base. L'enquête française n'était cependant pas terminée et continuait à rassembler des témoignages. En 2014, un jeune homme nommé Emile Gafirita, l'un des anciens gardes du corps de Kagamé, accepta de témoigner que le FPR avait fomenté l'attentat. A l'époque où il avait rejoint le FPR, au début des années 1990, Gafirita était un enfant-soldat. Il rompit avec le régime en 2009, s'enfuit en Ouganda. En 2014, il vivait caché au Kenya où, comme d'autres il courait un risque sérieux d'être assassiné par des agents du FPR. Le 13 novembre 2014, peu après que le juge Trevidic eut identifié Gafirita comme futur témoin dans l'enquête, le jeune homme fût enlevé à Nairobi par un groupe d'hommes armés et plus jamais on ne le revit. (6). D'après mes sources, après avoir été enlevé, Gafirita fut emmené dans le camp militaire de Kami, en périphérie de Kigali et assassiné. Peu de temps après l'enlèvement, j'ai appelé Me Léon Forster, l'avocat français défendant les officiers supérieurs du FPR accusés dans cette affaire, et lui ai demandé s'il avait donné le nom de Gafirita à ses clients à Kigali. Il a admis qu'il l'avait fait, ajoutant qu'il en avait tout à fait le droit. J'ai enregistré cette conversation.

En février 2018, considérant que cette démarche pouvait constituer une obstruction à la justice, j'ai transmis l'enregistrement de mon entretien avec Me Forster au juge d'instruction français Jean-Marc Herbaut, lequel avait succédé à Marc Trévidic dans la procédure relative à l'attentat. Le juge Herbaut comme le bureau du procureur ont choisi de ne pas verser cet enregistrement dans le dossier. En mai 2018, après avoir discuté avec deux avocats représentant les parties civiles dans cette affaire, Mes Emmanuel Bidanda et Philippe Meilhac, je leur ai transmis le fameux document émanant de l'Unité spéciale d'enquête du TPIR et apportant des preuves de l'implication du FPR dans les massacres. Je rappelle que ce document, classé Top Secret, établissait, entre autres, comment des cadres du FPR, dont Paul Kagamé, avaient tenu des réunions pour préparer l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, comment une équipe en charge des missiles avait été créée et entraînée en Ouganda, et enfin comment ces missiles avaient été fournis aux états-majors du FPR au

nord du Rwanda, puis transportés dans une ferme de Masaka, zone de la capitale Kigali, contrôlée à l'époque par les hommes de Kagamé. Le document secret du TPIR mentionne les noms des membres de l'équipe des missiles et de ceux qui ont tiré sur l'avion. Il détaille également les cibles potentielles de mise en examen et Kagamé lui-même figurait dans cette liste.

Il comporte une série de cotes correspondant vraisemblablement à des déclarations de témoins plus exhaustives, ou à des annexes, le tout n'apparaissant pas dans le rapport du TPIR. A mes yeux, ce « matériel » aurait pu enrichir l'instruction menée en France. Les avocats des plaignants partageant ce point de vue, en juin 2018, ils ont soumis le rapport Top Secret au juge Herbau. Lequel a une fois encore refusé de verser de tels éléments au dossier

En octobre 2018, le parquet de Paris a requis l'abandon des poursuites contre les cadres du FPR visés par l'enquête du juge Bruguière et la clôture du dossier. Le procureur a admis que plusieurs témoins attestaient que des rebelles tutsis fidèles à Kagamé avaient tiré les missiles, mais qu'il n'y avait « *pas suffisamment de preuves* » pour étayer ces affirmations. Notamment une absence de « *preuves matérielles irréfutables* », telles une boîte noire ou des enregistrements. D'ailleurs, a renchéri le procureur, certains de ces témoins se sont rétractés ou ont refusé de répéter leurs déclarations.

Filip Reyntjens, éminent universitaire spécialiste du Rwanda, a suivi plus que quiconque les investigations et apporté des preuves identifiant les missiles tirés comme provenant d'un stock ougandais (l'Ouganda était en 1994 le plus proche allié du FPR). Reyntjens a remis en question la compétence du procureur, lui reprochant d'avoir ignoré de façon répétée des preuves majeures ou de les avoir contredites. Pour Reyntjens, le procureur a pollué le dossier en accordant de la crédibilité à une enquête rwandaise (le rapport Mutsinzi de 2010, réalisé de manière non indépendante), et à d'autres témoignages pauvrement documentés. Reyntjens a rapporté que huit des douze témoins cités par le procureur avaient déclaré que les missiles avaient été tirés de Masaka, pointant ainsi la responsabilité du FPR(7).

Me Emmanuel Bidanda a estimé que la disparition, l'enlèvement et l'assassinat d'individus sur le point de témoigner constituaient des événements graves mais n'avaient pas été sérieusement pris en considération par le procureur. Outre l'enlèvement de Gafirita, Théoneste Lizinde qui est considéré comme ayant aidé Kagamé à commettre l'attentat contre l'avion, a été assassiné au Kenya en 1996 après avoir pris ses distances avec le régime ; Eric Leandre Ndayre, un cadre du FPR dont le témoignage a été transmis aux enquêteurs français en 2005, a été assassiné deux ans plus tard après avoir été enlevé en Ouganda.

« Le fait que ces personnes aient été ciblées a été spécifié dans le dossier. Cependant le procureur traite ces faits comme sans importance. Comme s'ils étaient décédés d'une crise cardiaque, ou de quelque chose de mineur. Il n'y a pas de prise en compte du contexte » m'a confié Maître Bidanda.

« Nous avons là à faire à un terrorisme d'Etat, depuis le début. Il y a eu une offensive du FPR immédiatement après l'assassinat de Habyarimana. Tout le monde, du simple soldat au plus haut gradé, a déclaré qu'il était impossible de déclencher une offensive de cette ampleur sans préparation. Le FPR a pris le pouvoir et est toujours en place. Il ne voulait pas d'une enquête. Nous avons un dossier qui a des fondements géopolitiques.

Si l'on ne prend pas en considération le contexte politique, on ne comprend rien à l'histoire ni à cette affaire. »

Fin décembre 2018, le juge Herbaut a finalement prononcé un non-lieu en faveur des adjoints de Kagamé...

(1) Entretiens en 2015 et 2016 avec un ancien juriste du Bureau du Procureur du TPIR.

(2) Ancien officier des Forces armées rwandaises (FAR) du temps du président Juvénal Habyarimana, il a été considéré comme un des artisans du génocide et condamné à 35 ans de prison par le TPIR.

(3) Entretiens en 2013 et 2017 avec un ancien juriste du BdP qui a travaillé sur l'affaire Military I.

(4) Voir « In Praise of Blood, The crimes of the Rwanda Patriotic Front » (Random House Canada 2018) de Judi Rever.

(5) Président de la République d'Ouganda depuis 1986, ami et parrain militaire de Kagamé et du FPR.

(6) A noter qu'à partir du moment où Marc Trévidic fit apparaître son nom dans le dossier d'instruction, seuls des juristes concernés par l'affaire y eurent accès.

LIRE AUSSI Exclusif - Rwanda : le document top secret qui accuse le régime de Kagamé

LIRE AUSSI Rwanda: «J'ai assisté à la préparation de l'attentat qui a déclenché le génocide»

LIRE AUSSI Non-lieu requis pour l'entourage de Kagamé : ces preuves que le parquet a rejetées